

# Ses filles, sa bataille

Arnold Romain reproche à son ancienne compagne d'avoir emmené leurs deux enfants en Ecosse puis au Canada. Une plainte pénale est déposée.

PAR GEOFFROY TOMASOVITCH

## JULIETTE A EU 7 ANS HIER.

Un anniversaire virtuel pour son père. Cruel surtout. Car Arnold Romain, chef d'entreprise de 47 ans installé à Narbonne (Aude), assure que le dernier contact avec sa fille et sa sœur Sophia, 9 ans, remonte à juin 2017. A l'époque, elles se trouvaient en Ecosse où leur mère canadienne les avait emmenées en 2013, année du premier « coup de force » reproché à Rachel Nelson. Selon Arnold Romain, elles vivent désormais à Vancouver au Canada.

« L'objectif final de mon ex-conjointe était prémédité. Dès 2014, j'avais demandé une interdiction d'entrée au Canada pour mes filles. J'en déduis que leur mère a réussi quand mé-



Narbonne (Aude), le 2 juin. Arnold Romain n'a plus revu Juliette (7 ans) et Sophia (9 ans) depuis juin 2017.

me. Mais Juliette et Sophia sont françaises, la justice doit tout faire pour les retrouver », implore Arnold Romain, dont les avocats, M<sup>es</sup> Gilles-Jean et Renaud Portejoie, ont déposé plainte pour « soustraction d'enfants » à la fin 2019 auprès du procureur de Narbonne.

Dans cette affaire qu'il compare « à un long cauchemar », Arnold Romain n'a jusqu'ici pas vraiment été aidé par la justice française. Il avait pourtant engagé une action pénale dès 2013, année où Rachel a décidé de rompre. « Sa décision m'a abasourdi », évoque

l'entrepreneur, qui avait rencontré cette Canadienne, également britannique par sa mère, au club de triathlon de Narbonne. « On vivait ensemble depuis 2009 et l'on venait d'acheter une maison à sa demande », ajoute-t-il. Partie dans sa famille en Ecosse avec les filles, Rachel Nelson n'est jamais revenue.

## « Rachel m'a considéré comme un géniteur »

Rapidement, Arnold Romain doit prendre un congé parental pour « monter en Ecosse » rendre visite à Sophia et Juliette, qu'il voit dans une chambre d'hôtel. En juin 2014, la justice du pays ordonne le retour des enfants en France. Lueur d'espoir vite éteinte : ce sera l'unique décision favorable au père. « Dans ce pays, la mère

décide, la justice valide », estime, amer, Arnold Romain. Il a même fait l'objet d'une demande d'emprisonnement pour non-versement d'une pension alimentaire impossible à payer « car d'un montant équivalent à son salaire », relève le cabinet Portejoie. Cette menace a eu raison de ses voyages outre-Manche où il a effectué, entre les visites et les convocations judiciaires, quelque 38 séjours, d'un coût excédant parfois 1 000 €.

« Elle m'a eu à l'usure », soupire Arnold Romain au sujet de son ex-compagne. Mais comment explique-t-il son comportement ? « Avec le recul, je pense que Rachel m'a considéré comme un simple géniteur et qu'elle veut un monopole total sur nos enfants », confie le quadragénaire décrit,

selon lui, comme un très bon père par sa belle-mère. Les parents sont aussi privés de trois semaines que leur accordées un juge des affaires familiales de Narbonne pour voir Sophia et Juliette.

« C'est à l'institution judiciaire d'intervenir pour faire simplement respecter les droits de ce père qui se serait abandonné depuis si longtemps », appuie le cabinet Portejoie. Combatif, Arnold Romain ne se résigne pas à n'avoir comme unique espoir de brûler un cerge à défaut de pouvoir allumer les bougies d'anniversaire. Pour les 7 ans de Juliette, il va poster un message d'amour sur Facebook. Le lira-t-elle depuis le Canada ? Contactée par Arnold Romain, Rachel Nelson n'a jamais donné suite.

PHOTO: « L'INDEPENDANT » / MAURICE OLLIVIER GUT